



COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

Présents :	M. Raoul FLOREZ, Maire Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS, Adjointes M. Philippe REVILLET, Secrétaire général Mmes Marie-Agnès DOUGOUD, Malika FABJAN, Dany PETRIS
	MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walter RUCKSTUHL, Lionel THEVENOZ, Martin STAUB, Cyril Ruchonnet
Excusé-e-s Absent-e-s	
Procès-verbal :	M. Thomas CONNOR

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025**
- 2. Présentation des comptes 2024**
- 3. Communications de l'exécutif**
- 4. Propositions et questions individuelles**

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

Le PRÉSIDENT ouvre la séance à 18h33, puis remercie les conseillers municipaux et accueille les autres personnes présentes venues assister à la séance du jour.

Il informe d'un premier point faisant partie des communications de l'exécutif que celui-ci désire traiter en début de séance compte tenu de la présence d'une vingtaine d'habitants, il passe ensuite la parole à l'exécutif.

L. WEISS aborde l'arrêté concernant les sens uniques dans deux rues de Soral. Suite aux nombreuses remarques qu'elle a reçues à ce sujet qu'elle a vécues difficilement, elle tient à expliquer sa position. Ayant longuement réfléchi à la question et beaucoup hésité, elle pense tout de même que ce n'est qu'à travers des essais qu'on pourra trouver la moins mauvaise solution pour la circulation excessive à Soral.

R. FLOREZ rebondit sur l'intervention de **L. WEISS**, affirmant que cette dernière n'était ni seule, ni l'instigatrice de l'arrêté. Il précise que s'il faut blâmer quelqu'un, c'est lui, puisqu'il en est à l'origine, mais que cette décision a été prise collectivement par les trois membres de l'exécutif. Cette décision a suscité de nombreux remous ; plusieurs personnes ont souhaité rencontrer l'exécutif avant la séance de ce jour, notamment des agriculteurs. **R. FLOREZ** rappelle un point fondamental : en observant un plan de Soral, on constate que tout le trafic traverse le centre du village, cependant, toute personne attentive se demanderait pour quelle raison, il ne faudrait pas envisager un contournement du village par le chemin de l'Ancien Château, puisque ce chemin est fonctionnel et utilisé par les bus TPG. À sa grande surprise, les personnes l'ayant interpellé ont trouvé cette proposition loin d'être absurde, il suggère donc de dévier, entre 6 h et 9 h du matin, le trafic entrant depuis Viry par le Chemin de l'Ancien Château, pour ensuite refermer la barrière à 9 h. Il relate que, contre toute attente, les différents acteurs ont accueilli favorablement cette idée et envisagent d'en discuter avec les autres agriculteurs concernés.

R. FLOREZ se dit satisfait que cette réunion ait permis de dégager une volonté de collaboration. Bien que cette solution ne résolve pas tout, elle permettrait d'alléger les tensions et d'apaiser la vie du village. Il indique que les personnes concernées, notamment les propriétaires de vignes le long du chemin, rencontreront prochainement l'exécutif pour entériner cette proposition qu'il juge très pertinente et porteuse de réconciliation. Son objectif n'est pas d'opposer les quartiers (Chavannes et Faubourg), ni d'importuner qui que ce soit, mais de favoriser la tranquillité. Il se dit surpris par la tournure constructive de cette réunion, alors que les échanges précédents étaient systématiquement négatifs. Cette piste lui semble d'autant plus intéressante qu'elle requiert peu d'investissements financiers – quelques aménagements seulement – et mérite d'être examinée sérieusement par le futur exécutif avant toute exploration d'alternatives. Il conclut en soulignant la nécessité de se concentrer sur les avancées plutôt que sur les critiques. **L. WEISS** et **C. FONTAINE** appuient ses propos.

Il est précisé que cette nouvelle décision ne remet pas en cause l'arrêté, qui ira à son terme. Toutefois, l'exécutif ne lancera pas de nouvelles expérimentations tant que le détournement par le Chemin de l'Ancien Château n'aura pas été mis en œuvre. **R. FLOREZ** se montre confiant : il pense – il est même certain – que cela se fera, convaincu que les habitants souhaitent œuvrer pour l'intérêt général plutôt que défendre leurs seuls intérêts particuliers.

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

C. FONTAINE estime que tout a été dit. Elle rappelle qu'au sein d'une mairie, les décisions ne sont jamais prises par une seule personne de l'exécutif. Elle se dit touchée par les réactions suscitées, reconnaissant qu'il est difficile de vivre de telles critiques alors que l'on agit de bonne foi, même si l'on n'y parvient pas toujours. Ce soir, elle dit entrevoir une lumière : cette solution lui paraît la plus adéquate et la plus consensuelle. Elle insiste sur la nécessité de consulter rapidement les parties concernées, de décider de ce qui doit être mis en œuvre. Elle suggère d'élargir la discussion, au-delà des trois membres de l'exécutif, en y associant soit la Commission des routes, soit les futurs membres de l'exécutif.

L. WEISS annonce qu'elle contactera rapidement l'OCT pour étudier la faisabilité de cette solution, notamment en ce qui concerne la desserte par les bus. Elle ajoute que plusieurs objets de discussion doivent encore être traités, mais qu'ils ne devraient pas faire obstacle à la mise en œuvre de cette décision.

C. FONTAINE trouve positif qu'un échange ait pu émerger malgré les problèmes rencontrés et l'émotion suscitée. Elle souligne que cela a permis à certaines personnes, jusque-là fermées à toute solution, d'identifier un moindre mal. Elle reconnaît la difficulté du moment mais affirme vouloir rester optimiste.

L. WEISS précise qu'elle ne souhaite en aucun cas opposer certains habitants à d'autres. L'objectif est de parvenir à une solution qui soulage le plus grand nombre possible de personnes au sein du village. Elle note que les comptages continuent de montrer une tendance à la baisse du trafic depuis décembre 2017, mais rappelle que le problème persiste à Soral. Elle a notamment demandé que des comptages soient effectués en soirée, demande à laquelle les autorités cantonales ont accédé. Elle estime que l'exécutif tient une piste sérieuse et souhaite aller aussi vite que possible pour mettre en œuvre un soulagement concret.

N. HAFNER se déclare très satisfait, rappelant qu'il avait proposé cette solution dès novembre 2024. Il interroge l'exécutif sur la raison pour laquelle seule la tranche horaire du matin est envisagée, et non celle du soir.

R. FLOREZ explique que le Chemin de l'Ancien Château, s'il est emprunté par les automobilistes le matin, devra impérativement être en sens unique. L'exécutif doute de la faisabilité de permettre un croisement de véhicules sur ce tronçon. Si un double usage devait être envisagé, il pourrait concerner la plage horaire de 16 h à 19 h, mais seulement si les conditions de croisement sont réunies. Dans le cas contraire, il serait difficilement envisageable d'avoir une route à sens unique le matin dans un sens, puis dans l'autre le soir.

L. WEISS indique que des sens uniques alternés selon l'heure ne sont pas permis, mais que des interdictions ciblées (par exemple, interdiction de tourner à gauche à certaines heures) sont envisageables. Elle mentionne aussi la possibilité d'instaurer des obligations de tourner. Elle soulève toutefois la difficulté de gérer la répercussion du trafic au sein même du village : si la circulation déviée revient dans le centre, cela poserait un problème. **R. DUNAND** aurait d'ailleurs proposé une idée permettant de reporter cette circulation plus loin, mais des discussions sont encore nécessaires.

N. HAFNER propose un vote de principe pour engager le travail sur ce projet :

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

- 9 voix pour
- 2 voix contre
- 1 abstention

L. WEISS précise que quoi qu'il en soit, une éventuelle mise en œuvre commencera sous la forme d'un essai.

N. HAFNER conclut que le Conseil Municipal s'est majoritairement prononcé en faveur du principe de dévier le trafic par le chemin de l'Ancien Château. Cette mesure pourrait faire l'objet d'un arrêté, potentiellement mis en œuvre rapidement en raison de sa simplicité.

N. HAFNER aborde la deuxième question, portant sur l'arrêté actuellement en vigueur, et demande où il en est.

R. FLOREZ répond que l'arrêté actuel ira à son terme. Il informe que certaines personnes ont décidé d'introduire des recours, par le biais d'avocats. Il insiste sur le fait qu'il ne faut pas, sous prétexte que certains crient plus fort que d'autres, se livrer immédiatement à un rétropédalage. Il rappelle que la proposition discutée ce soir est le fruit d'un échange constructif, presque inattendu, mais néanmoins bienvenu.

Il estime que la décision initiale reste opportune, au moins à titre d'essai. En effet, si aucune autre solution ne devait aboutir, il conviendrait de procéder à ce test. Il rappelle que la commission a proposé des aménagements au chemin des Chavannes – notamment l'installation de trottoirs – qui empêcheront le croisement de véhicules, ce qui justifie la mise en œuvre de l'arrêté.

R. FLOREZ précise que si, à l'avenir, le contournement par le Chemin de l'Ancien Château s'avère efficace, aucun ajout de sens unique ne sera effectué dans le reste du village.

Il souligne que l'exécutif actuel ne dispose pas de soutien juridique. En prévision de l'entrée en fonction de la nouvelle législature, il est prévu que l'exécutif engage un avocat afin de pouvoir être accompagné, en cas de nécessité sur ce type de problématique. Il réaffirme qu'il n'y aura pas de rétropédalage. L'exécutif reste à l'écoute, et si une solution meilleure devait émerger, elle serait adoptée dans les plus brefs délais.

TOUR DE TABLE :

- **D. PETRIS** regrette que le Conseil municipal n'ait pas été informé de cette mesure, tout comme la commission des routes. Elle indique que le sujet avait déjà été abordé précédemment et que les retours avaient été plutôt favorables. Elle se déclare en conséquence favorable au maintien de la décision et à un nouvel essai en ce sens.
- **M. FABJAN** pose une question sur le lien entre l'instauration des sens uniques et les aménagements prévus. Elle rappelle que l'objectif était de réaliser les aménagements prévus afin de ralentir le trafic. Elle demande quel est le calendrier prévu pour les aménagements de trottoirs, soulignant l'importance d'une concordance entre les deux mesures. Elle estime

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

qu'un sens unique sans aménagement est très différent d'un sens unique accompagné d'aménagements.

L. WEISS répond que les aménagements concerneront notamment la rue du Faubourg et qu'ils seront mis en avant en complément des sens uniques. Elle admet ne pas maîtriser les délais inhérents à ce type de travaux dans une commune, bien qu'elle y ait déjà réfléchi et contacté l'ingénieur mandaté par la commune pour les routes. Elle confirme que cette coordination est importante à ses yeux.

M. FABJAN ajoute que plus le village sera difficile à traverser, plus les automobilistes choisiront d'autres itinéraires, comme celui de Bardonnex. Elle estime donc qu'il est judicieux de maintenir une pression constante sur le Canton pour décourager le transit et fluidifier la douane de Bardonnex.

L. WEISS indique qu'elle évoque très régulièrement cette question avec la présidente du groupe discutant des mesures pour les petites douanes du sud-ouest (lettre d'intention). Concernant l'ouverture d'une troisième voie à Bardonnex cette dernière fait état d'un problème de viaduc, et souligne la complexité du dossier. Elle est néanmoins d'accord pour maintenir la pression sur ce point.

- **B. FONTAINE** regrette également de ne pas avoir été informé en amont. Il comprend que discuter de telles mesures en Conseil municipal peut rallonger les délais, mais rappelle qu'en l'absence d'information, les élus deviennent co-responsables des tensions avec la population. Il reconnaît que la question de la circulation est bien connue de tous. Il se déclare favorable à toute mesure temporaire – contournements ou sens uniques – susceptible d'apaiser la situation. Il rappelle qu'une pétition datant de 2020 avait déjà proposé des tracés de déviation, même si ceux-ci n'avaient pas été concertés avec toutes les autorités. Il estime que des essais sont nécessaires pour évaluer les solutions possibles, même s'il reconnaît que la mise en œuvre n'est jamais parfaite dès le départ. Il appelle à rechercher des solutions qui ne se fassent pas au détriment d'une partie de la population.
- **W. RUCKSTUHL** se déclare lui aussi favorable à l'essai, si celui-ci peut contribuer à réduire la circulation au sein du village.
- **P. CLARET** se dit d'accord avec l'idée de contournement. En attendant, il ne voit pas d'inconvénient à tester les sens uniques. Il cite l'exemple de Crache : bien que la traversée y soit très difficile, les automobilistes continuent d'y passer. Il doute donc que compliquer la traversée de Soral suffise à en détourner le trafic.
- **M.-A. DOUGOUD** indique que, dès lors qu'un arrêté a été pris et qu'une proposition d'essai de sens unique est sur la table, il est important d'aller jusqu'au bout de la démarche.
- **J.-M. DUNAND** rappelle que l'un des objectifs de la législature était de sécuriser les rues du village. Il précise qu'il s'agit ici du seul domaine dans lequel la commune a un pouvoir décisionnaire, contrairement à tout ce qui relève du canton ou de la Confédération, comme les douanes. Deux présentations publiques ont déjà eu lieu sur le sujet, incluant une proposition de zone 30 dans le village. Il souligne que la commission des routes a beaucoup

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

travaillé sur ces questions et que le contexte actuel diffère de celui de 2022. Un projet a été déposé pour des aménagements définitifs, mais en attendant leur concrétisation, il juge utile de mettre en place des aménagements temporaires, moins lourds financièrement et administrativement. Il estime qu'un essai est pleinement justifié, d'autant plus que chaque proposition d'aménagement s'accompagnait toujours d'une volonté de renforcer la mobilité douce. Il cite notamment la sécurisation de la rue du Faubourg comme prioritaire, suivie du chemin des Chavannes. Il souhaite également que des comptages soient effectués dans les rues transversales avant et après l'essai des sens uniques, afin de disposer de données objectives sur leur impact, au lieu de s'en remettre à des perceptions subjectives.

- **C. RUCHONNET** appuie cette approche, affirmant que toute mesure ayant un effet durable et permettant de dégager des pistes concrètes pour résoudre les problèmes de circulation est bonne à prendre.
- **R. DUNAND** rappelle que le problème majeur réside dans le trafic qui traverse le village, tant le matin que le soir. Il note qu'il est impossible de fermer les douanes, comme cela avait été demandé auparavant. Le canton ne souhaite ni les fermer, ni en retarder l'ouverture, obligeant ainsi la commune à explorer d'autres options. Il évoque un projet d'aménagement global du village, conçu pour ne pas défavoriser certaines rues au profit d'autres. Bien que cette proposition ait été refusée, une version moins ambitieuse a ensuite été soumise, visant à sécuriser les passages piétons. Une autorisation de construire a été déposée le 18 février pour les rues communales. Il demande si un retour a été reçu à ce sujet.

R. FLOREZ répond qu'aucun retour n'a encore été obtenu et qu'un délai minimum de six mois est à prévoir.

R. DUNAND poursuit en rappelant qu'un essai de sens interdit sur le chemin des Chavannes avait été mis en place l'automne dernier, à la suite d'un conflit lié au bus 83. Cet essai a été très apprécié par les habitants du secteur, comme en témoigne une lettre de satisfaction demandant sa pérennisation. La commission des routes avait alors adopté une position favorable de principe, en attendant l'évolution du projet d'autorisation. Il estime qu'une route d'évitement reste envisageable à terme. Il mentionne un travail engagé avec Antoine Fontaine sur un projet de ce type, bien qu'il reconnaisse que la route passant par les vignes pose des problèmes de gabarit. Un tracé a été proposé pour désengorger la douane de Soral 2. Il précise que cette voie est située en dehors du SDA et du SAU, qu'elle est déjà existante, et qu'elle pourrait être envisagée à terme comme une solution à moindre coût pour l'État, l'environnement et les riverains. Il évoque également le projet d'élargissement à trois voies pour Bardonnex, qui tarde à se concrétiser malgré l'accord des autorités françaises. Il affirme qu'il soutiendra l'essai de sens unique, qu'il souhaite accompagner par des comptages et par la mise en place d'un groupe de travail. Il exprime toutefois des réserves quant au passage dans les vignes, mais se réjouit que les trois vigneron concernés se montrent favorables. Il conclut en disant que cela facilite l'intégration de leur point de vue dans le projet.

R. FLOREZ reconnaît que la concrétisation de certaines solutions prendra plusieurs années, voire une législature complète. Toutefois, il se dit satisfait si des mesures concrètes peuvent être prises parallèlement, notamment celles qui sont immédiatement réalisables. Il regrette que la législature actuelle ait été marquée par de nombreuses discussions mais peu d'actions : cinq années de va-

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

et-vient entre l'exécutif et le Conseil, sans véritables réalisations. Il affirme que lorsqu'une opportunité se présente, il faut la saisir, créer les conditions nécessaires à son aboutissement, aménager ce qui doit l'être et prendre les décisions adéquates. Il reconnaît que si le projet de route évoqué par **R. DUNAND** est réalisable, sa concrétisation relèvera très probablement de la prochaine législature.

R. DUNAND précise que cette route a déjà été testée par l'État et qu'elle est très étroite. Il se montre sceptique quant à l'efficacité de simples aménagements, ceux-ci prenant du temps à mettre en œuvre. Il rappelle également que cette route ne permet la circulation que dans un seul sens, ce qui ne règle que 50 % du problème. Il insiste sur le fait qu'il ne s'agit que d'un essai, qui ne réglera pas l'ensemble du trafic.

R. FLOREZ répond qu'il n'a jamais prétendu qu'il s'agissait de la solution, mais que l'intention est de bien faire.

R. DUNAND propose la mise en place rapide d'un groupe de travail pour initier une réflexion plus large. Il rappelle que deux agriculteurs se sont opposés à certaines propositions, et souligne la dangerosité des routes concernées du fait de la vitesse excessive. Il appelle à organiser des essais, à impliquer le canton dans les discussions, et à se recentrer sur un objectif global. Il recommande de tester le Chemin de l'Ancien Château, les sens uniques, mais en y associant des comptages objectifs.

R. FLOREZ rappelle que le Chemin de l'Ancien Château ne comporte aucune habitation, ce qui soulève la question de savoir si l'on agit dans l'intérêt de l'ensemble de la population.

L. THEVENOZ intervient pour affirmer son opposition à la circulation automobile, indépendamment du fait qu'il possède des vignes. Il insiste sur le fait qu'il ne souhaite pas que l'on introduise de la circulation sur une route jusqu'alors épargnée.

- **S. BATTIAZ** critique l'usage actuel des trottoirs à Soral, qui servent de zones d'évitement ou de stationnement, alors qu'ils n'ont pas été conçus à cet effet. Il rappelle qu'un projet de sens unique avait déjà été envisagé il y a quelques années, dans le but de pacifier le village. Il salue l'approche scientifique de **L. WEISS** et encourage à remettre en question certaines certitudes. Concernant l'arrêté communal, il précise qu'il ne concerne que deux rues communales, la Route de Rougemont étant de compétence cantonale. En ce qui concerne le chemin de l'Ancien Château, il défend les agriculteurs en affirmant qu'ils ne sont pas hostiles au changement, bien au contraire : ils se montrent ouverts aux essais, comme exprimé dans une lettre d'intention. Il estime cependant que cette piste n'est pas une solution satisfaisante. Il rappelle que 50'000 véhicules franchissent la douane de Bardonnex, et se demande s'il revient à Soral de faciliter l'accès à Genève pour ces automobilistes. Il évoque également le projet d'un péage entre Saint-Julien et Annemasse qui amènerait encore plus de trafic sur les routes, et considère que faciliter le transit va à l'encontre des mesures d'encouragement à la mobilité douce. Il exprime enfin ses inquiétudes quant au devenir du Creux de Boisset, évoquant un carrefour saturé en soirée en provenance de Laconnex. Il appelle à adopter une vision plus globale à l'échelle régionale.

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

- **M. STAUB** exprime un doute quant à l'efficacité du sens unique sur la rue du Faubourg. Il pense que les automobilistes emprunteront plutôt la Route de Rougemont. Il admet que des comptages seront effectués, mais reste persuadé que cette rue ne sera pas utilisée comme prévu.

N. HAFNER rétorque qu'un essai de deux mois a déjà été effectué et que, de toute évidence, la route a été utilisée.

M. STAUB maintient son scepticisme, affirmant que cette route est dangereuse et que les automobilistes emprunteront Rougemont malgré tout.

N. HAFNER déplore que certaines solutions, en maintenant le trafic, opposent les habitants entre eux. Il affirme que ce ne sont pas de véritables solutions. Il rappelle qu'il défend le Chemin de l'Ancien Château depuis cinq ans : ce n'est peut-être pas la solution idéale, mais cela reste une piste. Il regrette par ailleurs que l'arrêté ait été adopté sans sécurisation préalable. Il juge problématique d'envoyer de la circulation dans des rues fréquentées par des écoliers sans mesures de protection adéquates. Il rappelle qu'une demande de sécurisation avait été faite pour la sortie du chemin de la Mairie sur la rue du Faubourg, mais qu'aucune mesure pérenne n'a été mise en œuvre. Il appelle à sécuriser certains points sensibles du village de manière impérative.

N. HAFNER remercie les participants pour ce tour de table, qu'il estime éclairant pour les habitants venus assister à la séance.

Pause de 5 minutes à 19 h 21.

Reprise à 19 h 28.

Excuse de S. BATTIAZ, qui doit s'absenter.

1. Approbation du procès-verbal du 3 mars 2025

P. REVILLET indique que **M. STAUB** apparaît deux fois, alors qu'il était absent ; son nom doit être remplacé par celui de **S. BATTIAZ** dans les présences.

J.M DUNAND, page 4, dernier paragraphe, « 30 jours *pour formuler leurs observations, lesquelles sont transmises aux requérants* » est corrigé en « 30 jours **pour recourir contre la décision** ».

R. DUNAND, page 7, troisième paragraphe, est supprimée la mention « *y compris dans les milieux militaires* », car inutile.

D. PETRIS, page 8, avant-dernier paragraphe, à propos des Promotions, « *une roulotte de classe* » est corrigé en « *une roulotte de glaces* ».

L. THEVENOZ, page 10, quatrième paragraphe, « *les travaux prévus aux alentours de la Route de Rougemont (caviste Dupraz)* » est corrigé en « **la demande d'autorisation de construire prévue de la Route de Rougemont 12 (hoirie Dupraz)** ».

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

P. CLARET, page 10, cinquième paragraphe, « *demande où en est le du recours* » corrigé en « demande où en est **le délai du recours** ».

Compte tenu de ces corrections, **LE PRÉSIDENT** procède au vote sur l'approbation :
Le procès-verbal du 3 mars 2025 est approuvé à l'unanimité, moins une abstention.

1. Présentation des comptes 2024

P. CLARET informe que la séance habituelle de la commission des finances n'a pas eu lieu, ce qui limite les commentaires. Il souligne toutefois que les comptes sont excellents, avec un boni de CHF 926'000.-. Les recettes se sont révélées supérieures de CHF 286'000.- au budget. La fiscalité reste stable, voire en légère diminution par rapport à l'exercice 2023.

P. REVILLET indique qu'il n'a pas eu le temps de réunir la commission des finances puisque les réviseurs étaient encore dans les bureaux de la Mairie la semaine passée.

Il fait une synthèse des résultats 2024 qu'il décrit comme solides grâce à un bon contrôle des coûts ainsi que par certaines recettes qui ne sont traditionnellement pas inscrites au budget dans une optique défensive. Au total, celles-ci représentent près de CHF 170'000.-- dont près de la moitié provient du FIA pour la prise en charge de l'entretien du réseau.

La fiscalité ressort proche des attentes + CHF 54'000.-, en légère baisse de CHF 39'000.- par rapport à l'année 2023.

Décomposition du boni 2024 de CHF 1'150'877.96

Projection d'un boni lors du vote du budget de CHF 399'986.--, charges projetées inférieures de CHF 464'211.26 et recettes supérieures de CHF 286'680.70.

La trésorerie ex. actions BCGe, c'est-à-dire, comptes bancaires, poste et compte courant auprès de l'Etat atteint des niveaux historiquement élevés à CHF 9.2 mios.

Les emprunts bancaires se chiffrent à hauteur de CHF 4 mios pour le patrimoine financier et de CHF 2.7 mios pour le patrimoine administratif (collecteurs et routes), soit au total CHF 6.7 mios.

En 2025, CHF 1.2 mios (réfection des routes) arriveront à échéance et seront vraisemblablement remboursés.

Afin de faciliter la lecture des comptes 2024, il précise que dans le document qui leur a été remis, les dépassements sont signalés en rose et les recettes en vert.

Il précise qu'aucun point particulier n'est à signaler pour les comptes relatifs au Conseil municipal fonction 0110

Au sein de l'administration générale (0220), **P. REVILLET** signale un dépassement de CHF 10'411.80 lié aux salaires des patrouilleuses scolaires (CHF 35'000.-), aux jobs d'été (CHF 12'000.-) et à

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

certaines engagements ponctuels de jeunes de la commune. À une question de **M.-A. DOUGOUD**, il confirme que l'accompagnateur à vélo est inclus dans cette rubrique. Toutefois, pour le budget 2025, il précise que la rubrique a été réadaptée à la hausse de CHF 10'000.- afin d'éviter un nouveau dépassement.

0220.00.31030.00, un montant de CHF 2'066.- a été engagé pour participer aux frais du livre historique de Soral par Nicole Dupraz.

Le PRÉSIDENT s'enquiert de l'existence de cette rubrique ; **P. REVILLET** précise qu'elle existait déjà mais n'avait jamais été utilisée depuis sa prise de fonction.

J.-M. DUNAND relève une économie de CHF 48'000.- sur les salaires du personnel administratif, et évoque la nécessité d'augmenter le budget en raison d'une probable embauche prochaine. **P. REVILLET** confirme avoir un rendez-vous le lendemain avec une agence de placement pour le recrutement d'un technicien à temps partiel.

0223.00.31300.03, dépassement de CHF 975.65 pour l'achat de porte-clés aux armoiries de Soral, distribués aux conseillers municipaux et aux bénévoles de la fête de Soral. **R. DUNAND** souligne qu'ils ont été également distribués aux écoliers.

Concernant la fonction 0290

0290.10.31100.00 : suite au repas des aînés il a été constaté qu'il était nécessaire de procéder au remplacement de 4 tables en mauvais état (4 tables de 160 cm de diamètre) occasionnant un dépassement de CHF 4'544.80

0290.10.31110.00 : remplacement d'une enceinte défectueuse dans la salle communale et d'un réfrigérateur, dépassement de CHF 808.90.--.

LE PRÉSIDENT appelle à une réflexion sur la gestion du matériel audio de la salle communale suite à différents problèmes récurrents constatés.

1406.00.42600.00 : recette, prise en charge des fleurs pour les mariages pas l'Etat civil de Bernex fleurs de mariage.

Fonction 1500 : service du feu

- 1500.00.31120.00 : +CHF 7'990.50 renouvellement d'habits pour certains pompiers
- 1500.00.31300.02 : +CHF 25.-- cotisations au service du feu.
- 1500.00.31510.00 : +CHF 2'041.35 service sur le PUCH et le camion Mercedes
- 1500.00.36360.01 : +CHF 3'500.-- subvention octroyée pour une édition du 1er août impactée par les restrictions liées au Covid

2170.00.31200.00 : +CHF 17'286.70, le budget 2025 a été révisé à la hausse, cependant les dernières discussions que PR a eues avec les SIG, la facture 2025 devrait être en nette baisse par rapport à 2024.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

2192.00.31300.03 : +CHF 1'500.--, **P. REVILLET** mentionne un cadeau de départ à la retraite à une maîtresse (un arbre offert) à l'occasion des promotions.

2192.00.36110.00 : +CHF297.--. la participation parentale au camp scolaire est en baisse. Le budget communiqué par le département s'est avéré inférieur à la réalité.

3290.10.31110.00 : +CHF398.81 acquisition de matériel dans le cadre de la fête à Soral : deux tentes 3x3 et un tableau électrique.

3290.10.42500.00 : une recette de CHF 15'800.- est enregistrée pour la FetaSoral, avec une surprise positive de CHF 5'800.- par rapport aux prévisions.

3410.00.31400.00 : +CHF 3'347.35 travaux de suppression de chenilles processionnaires et nettoyage du pourtour du terrain.

3420.00.31400.00 : +CHF 4'884.70 installation d'une poubelle et travaux d'aplanissement des racines d'un arbre ayant causé un accident.

5451.00.42600.00 : +CHF 17'831.-- recettes rétroactives sur les crèches d'Aire-la-Ville : env. CHF 5'000.- pour 2023, env. CHF 12'000.- pour la participation 2024.

5790.00.36120.01 : facture du groupement intercommunal liée à l'activité sociale. **C. FONTAINE** précise que les rendez-vous, même uniques, sont facturés. **P. REVILLET** indique qu'un montant forfaitaire en hausse pourra être inscrit au budget 2026 pour éviter un dépassement.

6220.00.36340.00 : +CHF 1.-- subvention Noctambus, partenariat pas renouvelé en 2025

7201.00.31320.01 : dépassement de CHF 30'752.95.- sur les mandats techniques (entretien des égoûts, grilles et sacs). **P. REVILLET** précise que le FIA en a couvert la totalité, comme en atteste la recette enregistrée en 7206.00.46120.10.

7206.00.46120.00 : recettes +CHF 3'992.23 retour de TVA lié aux travaux sur le réseau

7206.00.46120.10 : recettes +CHF 85'294.20 recettes FIA (non budgétisées) concerne des travaux antérieurs à 2015 et travaux sur le réseau en 2024 voir rub. 7201.00.31320.01

7301.00.42500.00 : recettes +CHF 484.45 capsules de café, papier et autres recettes de la déchetterie.

7710.00.31300.00 : prise en charge des frais funéraires pour deux personnes (l'une insolvable, l'autre en situation précaire), ainsi que remplacement du socle de la benne à déchets (socle inox).

R. DUNAND interroge sur les effets des votations cantonales du 18 mai, notamment l'initiative « J'y vis, j'y paie », et demande s'il y a déjà des projections à ce sujet. **P. REVILLET** répond qu'il n'a encore rien reçu à ce sujet.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

R. DUNAND réplique que ce projet est discuté depuis longtemps et qu'il serait donc légitime d'anticiper. **P. REVILLET** explique qu'il attend les directives du département avant de pouvoir faire des projections.

J.-M. DUNAND revient sur les projections financières et la situation antérieure à 2024. **P. REVILLET** confirme que les baisses avaient déjà commencé.

J.-M. DUNAND précise qu'il croyait que la correction avait été prise en compte dès 2024. **P. REVILLET** rectifie : non, cela a été intégré pour 2025.

J.-M. DUNAND conclut qu'en valeur absolue, les recettes seront moindres. **P. REVILLET** acquiesce.

9630.02.34310.00 : +CHF 7'882.95 concerne un sinistre d'eau un appartement locatif de l'école, partiellement pris en charge par l'assurance, mais entraînant tout de même des travaux imprévus.

J.-M. DUNAND indique avoir constaté que les CHF 10'000.– budgétés pour le traitement des archives n'ont pas été dépensés, et demande si le travail est terminé. **P. REVILLET** répond qu'il s'agit d'une somme qui a été mise au budget suite à une inspection des archives cantonales en 2018 si sa mémoire est bonne. A cette époque un archiviste a été mandaté pour différents travaux, un travail de reconditionnement reste toutefois encore à faire. Cependant, la priorité aujourd'hui consiste à continuer de mettre aux normes l'archivage des documents ainsi qu'à respecter les délais de conservation afin d'éliminer des documents qui ne devaient pas être conservés. Les archives ont déjà été réduites de moitié selon lui. Pour répondre à la question, **P. REVILLET** n'a pas encore clairement la visibilité sur l'intervention du mandataire externe d'où cette somme au budget.

LE PRÉSIDENT demande si une numérisation est prévue. **P. REVILLET** répond que l'objectif est une remise en état, non une numérisation.

M. FABJAN interroge sur la subvention Mobilité, à savoir si elle regroupe les abonnements TPG et les subventions pour vélos. **P. REVILLET** confirme.

M. FABJAN demande à obtenir la ventilation des deux types de subventions, dans une logique de suivi sur plusieurs années. **P. REVILLET** propose enverra le détail du compte 2024 le lendemain.

M. FABJAN accepte et ajoute une autre remarque sur la subvention à l'Amicale des pompiers : elle comprend que l'Amicale des pompiers n'est pas responsable du financement du 1er août, mais elle avait en tête qu'une association réalisant un bénéfice ne peut pas recevoir une subvention. **C. FONTAINE** rappelle que les subventions communales sont versées sur présentation des comptes, et qu'il ne doit pas y avoir de bénéfice. Elle cite l'exemple du COVID, pour lequel un soutien avait été accordé dans un contexte particulier, après vérification comptable.

M. FABJAN précise qu'il ne s'agit en aucun cas d'une remise en cause. **R. FLOREZ** ajoute qu'il ne s'agit pas réellement d'une subvention mais d'une compensation exceptionnelle dans une situation extraordinaire. **P. REVILLET** note toutefois que la ligne budgétaire concernée, la nature 363, reste techniquement une subvention, ce qui justifie son maintien tel quel.

COMMUNE DE SORAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

J.-M. DUNAND évoque la subvention de CHF 9'000.– au club de tennis qui n'est pas dépensée demandant si elle était conditionnée.

P. REVILLET regardera mais selon lui si aucune dépense n'a été enregistrée, c'est qu'il n'a pas reçu une demande de subvention de leur part.

J.-M. DUNAND demande si le versement est conditionné à un justificatif. Il pose la même question pour le club de gymnastique. **P. REVILLET** précise que la Commune reçoit une copie des factures quand il s'agit de travaux extraordinaires qui ont été au préalable discuté entre le club et l'exécutif comme cela a été le cas cette année pour la mise en place de bordures en composite.

M. FABJAN interroge sur le poste budgétaire relatif aux activités sportives et journées de ski. Elle souhaite savoir quelles autres activités sont incluses. **P. REVILLET** répond qu'il s'agit principalement de la journée de ski, bien que le libellé du compte soit plus large. Il donne l'exemple de la ligne budgétaire liée à l'ouverture et fermeture de la barrière à la douane qui comprend également les abonnements de téléphones des 2 agents d'exploitation.

P. REVILLET explique que lors du vote des comptes en mai, le Conseil municipal votera les dépassements en regroupant les fonctions et natures à 2 chiffres. Dans un document complémentaire qui a été envoyé au Conseil en même temps que les comptes, le regroupement est présenté avec un total de dépassement à voter de CHF 68'347.18, ce document comporte également une petite synthèse de l'exercice 2024.

B. FONTAINE souligne que la Commune établit des budgets prudents, mais que des investissements importants sont à venir. Alors qu'un excédent de CHF 400'000.– était prévu en 2024, le résultat final dépasse CHF 1,1 million. Il regrette que les fonds ne soient pas libérés à temps, freinant ainsi le développement communal. Il ajoute que les besoins sont connus et urgents. Il demande s'il ne serait pas possible d'évaluer plus finement les postes de dépenses, charges et recettes pour mieux anticiper la fin d'année. En 2023, un excédent de CHF 926'000.– avait déjà été enregistré. Il souhaiterait une meilleure lisibilité.

P. REVILLET rappelle que les amortissements ont fortement diminué par rapport aux années précédentes. Il ajoute que les recettes fiscales restent solides et permettent une certaine flexibilité budgétaire. Il estime toutefois qu'il est censé de prévoir certaines charges en sachant qu'elles ne seront pas nécessairement dépensées.

B. FONTAINE questionne la pertinence de s'éloigner autant de la réalité, alors que les recettes sont le double de ce qui avait été prévu. **P. REVILLET** répond qu'un budget avec une marge de CHF 400'000.– sur CHF 3 millions offre la flexibilité nécessaire pour absorber certaines variations. Il évoque la possibilité d'intégrer certaines recettes récurrentes mais il n'est pas certain que cela change la donne.

B. FONTAINE estime au contraire que cela pourrait modifier la vision d'investissement de la Commune, avec un impact notamment sur les amortissements.

J.-M. DUNAND appuie cette analyse. Il rappelle que CHF 500'000.– n'ont pas été dépensés, auxquels s'ajoutent des recettes supplémentaires. Il souligne que cette somme représente

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

l'équivalent de 20 places de crèche, ce qui est significatif. Il rappelle que la prudence est un choix politique. Certains mandats d'étude reconduits ont un impact budgétaire non négligeable. Il serait envisageable d'adopter une approche plus agressive pour des projets concrets, mais cela ne correspond pas à la tradition communale. Il conclut en notant que les écarts minimes (ex. : CHF 1'000.-) masquent parfois des économies bien plus importantes (CHF 10'000.-).

P. REVILLET répond que jusqu'à présent la transparence et une gestion défensive ont été la façon de travailler mais que celle-ci peut tout à fait changer.

J.-M. DUNAND suggère que les postes d'économies mériteraient une attention plus spécifique, peut-être via un travail en commission.

LE PRÉSIDENT propose de poursuivre la séance. Il est convenu que le vote aura lieu lors du prochain Conseil municipal.

3. Communications de l'exécutif

L. WEISS indique que, dans l'optique d'éviter que Soral ne se retrouve sans restaurant, elle s'est rendue au Café Fontaine avec **J.-M. DUNAND** et une personne chargée d'expertiser le bâtiment, pour évaluer les possibilités d'une reprise par la Commune. Elle précise avoir contacté plusieurs maires de communes voisines, notamment celui de Chancy, qui possède trois bistrots, afin d'obtenir des conseils sur la manière de procéder. Celui-ci lui a transmis le nom d'une personne pouvant rédiger le contrat avec un gérant. Elle mentionne également la commune de Dardagny, qui a repris une auberge et dispose du contact d'une entreprise spécialisée pouvant aider à rechercher un gérant et à établir un contrat. Le maire de Chancy a par ailleurs reconnu certaines erreurs commises dans le processus, et souhaite les aider Soral à ne pas les reproduire.

M. FABJAN demande si la Commune envisage de reprendre à la fois le Café Fontaine et le Café de l'Écu. **L. WEISS** répond que non.

M. FABJAN demande si la reprise concernerait également le bâtiment. **L. WEISS** confirme.

R. DUNAND rappelle que le propriétaire du Café Fontaine n'était pas vendeur au départ, mais qu'il a fini par proposer de vendre, avec un prix indicatif. Une expertise est désormais en cours. **J.-M. DUNAND** précise que l'expertise vise à déterminer le prix du bien, tandis que **L. WEISS** s'est renseignée sur les modalités d'exploitation.

J.-M. DUNAND s'enquiert de la situation à Chancy : la commune est-elle réellement propriétaire de trois établissements ? **L. WEISS** précise qu'il s'agit de deux restaurants et d'une buvette. Elle insiste sur l'importance de ne pas se lancer tête baissée, mais de se faire accompagner dans le processus.

L. WEISS mentionne également la visite d'un autre bien situé au 3/5, rue du Faubourg (La Merrière). Il s'agit d'un grand bâtiment, complexe, actuellement en vente au prix de CHF 2,9

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

millions. Une expertise a été aussi lancée pour ce bâtiment. Elle indique que la Commune de Soral possède très peu de biens immobiliers, contrairement à d'autres communes, ce qui rend cette acquisition potentiellement intéressante.

J.-M. DUNAND souligne que des travaux conséquents sont à prévoir pour les deux bâtiments. Le Café Fontaine comporte un étage et est resté dans son état d'origine. Il évoque aussi la dimension patrimoniale de l'acquisition, en rappelant qu'à défaut d'affectation immédiate, il faut réfléchir en termes de stratégie à long terme. Dans le cas du Café Fontaine, il s'agirait plutôt d'un projet de restauration. Il précise que pour une acquisition de la totalité du bâtiment, des travaux importants seraient nécessaires. **L. WEISS** ajoute que la partie « café » du bâtiment est, quant à elle, complète et opérationnelle.

R. FLOREZ évoque également le dossier du Café de l'Écu. Il rappelle qu'une expertise avait été demandée et ajoute que, selon lui, le Café Fontaine est également un bien de qualité.

M. FABJAN admet que le prix issu de l'expertise du Café de l'Ecu est plus bas que celui demandé par l'actuel propriétaire.

J.-M. DUNAND précise qu'il convient de prendre en compte le contexte dans lequel l'expertise est réalisée, ainsi que la méthode retenue par l'expert. Celui-ci base ses estimations sur des hypothèses de rendement, et bien que les aspects techniques ne soient pas discutés ici, il s'agit d'une approche financière. Il ajoute que les loyers projetés varient selon les scénarios. Il reste donc plusieurs éléments à analyser, notamment sur la manière dont la Commune souhaite interpréter et utiliser cette expertise pour se projeter.

B. FONTAINE rappelle que le Café de l'Écu est actuellement à vendre et souligne l'importance pour la Commune de ne pas manquer l'opportunité d'acquérir l'un des deux établissements. Il estime que c'est le bon moment pour acheter un café et qu'il faut saisir cette chance. Il convient néanmoins d'attendre les résultats des expertises et d'évaluer les travaux à entreprendre. Il mentionne que le Café de l'Écu n'est pas entièrement rénové : des travaux ont été commencés mais non achevés, l'autorisation d'exploitation n'est pas finalisée et il n'y a pas de permis en vigueur. Il insiste sur la nécessité de faire preuve de prudence lors de l'achat et d'anticiper les mises aux normes. Cette situation de deux cafés en vente constitue une opportunité intéressante, car elle permet une comparaison directe entre deux lieux.

R. FLOREZ aborde la question de l'acquisition d'un deuxième véhicule pour les agents d'exploitation pour laquelle une somme de CHF 25'000.-- a été inscrite au budget. En séance d'exécutif différents véhicules ont été étudiés : deux en sont ressortis dont une voiturette que les employés municipaux n'ont pas jugé convaincante. D'autres véhicules plus adaptés existent, mais leur prix dépasse le budget initial, parfois de CHF 10'000.--. Il juge donc pertinent d'en discuter au Conseil avant une prise de décision.

L. THEVENOZ estime que la situation n'est pas très claire concernant le véhicule en question. Il souligne que ce sont les utilisateurs qui doivent définir leurs besoins réels. Il ignorait le prix de ces véhicules, mais constate qu'ils sont tous équipés d'une benne basculante, alors que la Commune effectue rarement des travaux nécessitant cet équipement.

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

LE PRÉSIDENT demande si le véhicule pressenti peut se fermer pour l'hiver. **P. REVILLET** répond que non.

R. DUNAND note qu'aucun cahier des charges n'a été établi et interroge sur l'utilité concrète du véhicule. **P. REVILLET** explique que l'objectif est que le véhicule donne de l'indépendance aux 2 employés avec comme possibilité de pouvoir transporter du matériel d'un point à un autre ou de faire la tournée des poubelles etc...

LE PRÉSIDENT précise que le Conseil municipal ne peut pas statuer avec précision sur cette question, d'autant plus qu'il s'agit de véhicules très spécifiques, électriques, et que leur entretien peut être complexe.

R. FLOREZ propose de renvoyer cette problématique à une commission ad hoc, qui pourra l'étudier de manière plus approfondie.

P. CLARET suggère qu'un véhicule classique de type mini pick-up pourrait suffire. **L. THEVENOZ** indique que ce type de véhicule est désormais rare et difficile à trouver.

J.-M. DUNAND rappelle que le choix initial portait sur un véhicule électrique, ce qui a donné lieu à débat. **R. FLOREZ** conclut en affirmant qu'il conviendra de se pencher sur ce sujet plus précisément, et que la commission pourra en discuter en détail.

C. FONTAINE soulève un point concernant l'éclairage au passage piéton de la Route du Creux-de-Boisset, à la suite d'une remarque reçue. Elle demande si l'éclairage sera remplacé. **P. REVILLET** indique qu'un habitant du village a signalé à plusieurs reprises l'endroit mal éclairé. Il a contacté les SIG qui lui ont précisé qu'augmenter l'intensité serait contreproductive et précise qu'il a un devis d'environ CHF 10'000.— pour l'installation d'un candélabre supplémentaire près de ce passage piéton.

P. CLARET demande s'il ne serait pas plus simple de rallumer l'éclairage existant.

P. REVILLET précise que le lampadaire était en fonction lors qu'il a été interpellé.

C. FONTAINE pense que le problème vient plutôt d'une panne. **LE PRÉSIDENT** évoque un dysfonctionnement général affectant plusieurs lampadaires, lié à un problème avec les SIG.

P. REVILLET confirme et indique qu'il va recontacter les SIG.

4. Propositions et questions individuelles

D. PETRIS fait plusieurs annonces :

- La soirée d'accueil des nouveaux habitants aura lieu le **22 mai** à partir de **18 h 30**. Les présidents des différentes communes ont confirmé leur présence. Elle invite les membres du Conseil à participer, soulignant que leur présence serait appréciée. Le tout-ménage sera distribué début mai.

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

- L'invitation pour la sortie des aînés a été envoyée par courriel dans la journée. Elle encourage chacun à répondre rapidement.
- Une réunion est prévue le 20 mai, en compagnie de **R. FLOREZ**, dans le cadre du groupement intercommunal relatif au stade de football de Laconnex.
- La Commune va prochainement disposer d'un compte Twint.
- Elle tient à souligner, au nom de la commission des affaires sociales, l'excellente collaboration avec le BUPP, et en particulier avec Yvan, notamment dans le cadre de la soirée *La Nuit est Belle*. Cette action a permis à neuf jeunes de travailler.
- Concernant les réseaux sociaux, elle rappelle que chaque nouvelle publication sur Facebook ou Instagram a pour seul objectif la communication. Elle insiste sur le fait que ces canaux ne doivent pas devenir le support de polémiques comme cela a été récemment le cas.

-
M. FABJAN se dit favorable aux publications, mais suggère de désactiver les commentaires afin d'éviter tout débordement. **D. PETRIS** répond que cela pourrait être envisagé au cas par cas, en fonction du contenu publié.

L. THEVENOZ n'a rien à signaler.

M. FABJAN revient sur l'édition de *La Nuit est Belle* : elle remercie chaleureusement ses collègues de la commission. Elle précise que, malgré le bon déroulement général, un couac a été constaté : l'éclairage public n'a pas été éteint, alors même que c'est le principe central de cette manifestation. Elle rappelle que la Commune n'en est pas responsable.

L. WEISS explique que le canton avait décidé d'éteindre certains bâtiments publics habituellement éclairés. **M. FABJAN** déplore que cela ait nuit à l'ambiance de la fête. Néanmoins, la manifestation a été maintenue et les participants ont pu observer les chauves-souris. Bien qu'il n'y ait pas eu une forte affluence, la trentaine de personnes présentes – notamment des familles avec enfants – s'est montrée très satisfaite. Elle ajoute que la tenue d'éventuelles éditions futures sera réexaminée en temps voulu.

M. FABJAN annonce ensuite plusieurs éléments :

- Le stand de réparation de vélos se tiendra les 17 mai et 23 août. Elle invite toute personne disponible à y participer.
- Le groupement des paysannes a récemment mené une campagne de recrutement qui a porté ses fruits. Elle se réjouit de constater un afflux de nouveaux membres.
- Elle annonce la renaissance de la Fête de la Courge, prévue pour le 12 octobre.

Enfin, elle formule une suggestion : il arrive que des habitants demandent les dates des événements à venir, pour lesquelles ils doivent parfois attendre la diffusion du tout-ménage. Elle propose de créer un onglet « calendrier » sur le site de la Commune, où seraient fixées les dates des événements annuels. **D. PETRIS** précise que cela existe déjà. **M. FABJAN** propose alors d'en améliorer la lisibilité, par exemple via une rubrique « Réservez la date », qui centraliserait les événements récurrents et permettrait de limiter la diffusion de tout-ménages.

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

D. PETRIS souhaite à son tour souligner deux points :

- Elle remercie chaleureusement Martine Pasche, pour sa contribution à La Nuit est Belle.
- Dans le cadre du marché de Noël, elle informe que la Commune a la possibilité de récupérer certaines décorations, notamment un panneau, un traîneau, et un train. Elle invite à réfléchir à leur stockage, sous réserve que la Commune souhaite organiser à nouveau ledit marché.

W. RUCKSTUHL informe avoir participé, le 8 avril, à la séance du comité du jardin d'enfants. Il indique que, malheureusement, seuls 11 enfants sont inscrits pour la rentrée 2025 : 5 de Laconnex, 5 de Soral et 1 de Confignon. Il estime que le partage des frais entre les communes sera plus équitable, mais que, vu le faible effectif, il conviendrait d'envisager une subvention adaptée.

M.-A. DOUGOUD fait deux interventions : la première, lors de la séance de présentation des candidats au Conseil municipal (CM) et au Conseil administratif (CA), un habitant a demandé s'il était possible d'aménager une place dépose-minute ou une place handicapé devant la mairie. Elle trouve cette suggestion pertinente, notamment en cas de manifestations, car si toutes les places sont occupées, il est impossible de déposer une personne.

D. PETRIS rappelle qu'en cas de manifestation, les deux places devant la mairie sont habituellement réservées. **M.-A. DOUGOUD** précise qu'elle pense en particulier aux personnes à mobilité réduite.

LE PRÉSIDENT note que la Commune ne dispose actuellement d'aucune place handicapé.

M.-A. DOUGOUD insiste sur le fait qu'une place handicapé n'est pas équivalente à une place dépose-minute, et que les deux devraient être considérées séparément.

M.-A. DOUGOUD aborde sa seconde communication. Elle exprime son mécontentement face au déroulement de cette séance du Conseil municipal, durant laquelle de nombreuses personnes sont arrivées sans qu'aucune information préalable n'ait été transmise au Conseil Municipal. Elle dit avoir trouvé cela très désagréable, d'autant que certaines personnes semblaient savoir à l'avance qu'il y aurait un afflux de public.

LE PRÉSIDENT affirme qu'il n'était pas au courant qu'il y aurait autant de monde, mais qu'il a tout de même modifié l'ordre du jour en conséquence.

B. FONTAINE rappelle que, normalement, l'ordre du jour ne peut pas être modifié sans communication préalable.

M.-A. DOUGOUD poursuit en indiquant qu'elle a trouvé désagréable d'avoir à se positionner instantanément sur un sujet qui n'avait pas été préparé à l'avance.

LE PRÉSIDENT précise que les personnes du public n'avaient pas le droit de prendre la parole.

L. THEVENOZ relève que, dans ce cas, le Conseil n'était pas censé être ouvert. Il souligne alors qu'aucune validation de l'ordre du jour n'a eu lieu.

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

M.-A. DOUGOUD conclut en insistant sur l'importance du respect dû aux conseillers municipaux.

M. FABJAN abonde dans le même sens, estimant également que la situation aurait pu être mieux encadrée.

R. FLOREZ indique qu'il savait qu'il y aurait du monde à la séance, mais pas qu'ils seraient aussi nombreux.

M.-A. DOUGOUD précise que son propos ne porte pas sur la présence du public, mais sur le ressenti collectif : il était perceptible que certains avaient préparé cette séance, que l'ordre du jour était ordonné et présenté différemment. Elle aurait préféré qu'un message soit transmis au Conseil, afin d'éviter le sentiment d'avoir été pris en otage. **R. FLOREZ** répond qu'il s'agissait de se préparer car les élus n'ont pas été pris en otage, mais pris pour cible.

B. FONTAINE estime qu'il y a eu un manque de communication à tous les niveaux. Le Conseil municipal n'a pas été préalablement contacté, beaucoup d'émotions ont été ressenties, et l'ordre du jour a été modifié sans proposition préalable.

B. FONTAINE demande si cette discussion sera intégrée au procès-verbal. **R. FLOREZ** estime que ne pas l'inclure serait une erreur. **LE PRÉSIDENT** rappelle qu'il a ouvert la séance au public et inversé l'ordre du jour, ce qui a été annoncé.

D. PETRIS demande si le rendez-vous de 17h30 était prévu. **R. FLOREZ** répond que ce genre de rendez-vous est habituel, et qu'il a trouvé pertinent de communiquer en direct ce qui en était ressorti.

J.-M. DUNAND salue la décision courageuse de l'exécutif et affirme qu'il serait regrettable qu'elle ne figure pas au procès-verbal.

J.-M. DUNAND pose deux questions : la première, où en est le projet lié à la route cantonale ?

L. WEISS indique n'avoir aucune nouvelle. Elle précise que le travail n'a pas été terminé, qu'elle n'a pas relancé depuis. Elle croit qu'un dépôt est prévu, mais le canton devra ensuite l'étudier. Il a été laissé entendre que le revêtement phono-absorbant sera posé prochainement et que le projet d'aménagement interviendrait en 2028.

J.-M. DUNAND espère que l'exécutif fera le maximum à ce sujet. Il rappelle que la limite 30 km/h a été invalidée, et que dans le projet déposé sur les routes communales, la zone 30 est bien prévue. Il suggère de lancer la même démarche pour les routes cantonales.

L. WEISS indique qu'il pourrait y avoir un recours, mais que le canton n'a pas su lui dire s'il fallait faire appel à un mandataire.

J.-M. DUNAND estime qu'il est possible d'intégrer la zone 30 sans mandataire supplémentaire, puisque l'étude est déjà faite. Il suggère de se dépêcher d'ici là, afin d'anticiper au mieux l'aménagement.

COMMUNE DE SORAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025
--

M. STAUB propose, en lien avec Jo Fontaine, de mettre en place un "Chemin des Crèches", valorisant les crèches installées chez l'habitant.

D. PETRIS précise qu'à la demande de **J.-M. DUNAND**, elle est en train de préparer plusieurs activités en commission, notamment le Sentier des Crèches et le Calendrier de l'Avent.

R. FLOREZ informe les membres participant au voyage de fin de législature de venir récupérer leurs billets d'avion auprès de lui. Il leur demande de vérifier l'exactitude des informations, même si des modifications restent possibles à l'aéroport. Il précise que les billets sont distribués ce jour, sans le menu, mais avec le choix définitif.

LE PRÉSIDENT annonce que le prochain Conseil municipal se tiendra le 12 mai. Il ajoute que la réunion du bureau prévue le 18 avril peut être annulée si nécessaire.

R. FLOREZ précise que le dernier Conseil municipal de la législature se tiendra à l'étage, ce qui lui tient particulièrement à cœur.

Sans autre prise de parole demandée, la séance est levée à 21h01.